

Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1406 par Mr Normant

me demandi' de quel lieu et de quelle impollible de chaux & de tableaux de la  
Composition (representant Thetis) couloant son fils. pour usage  
de mutation prescrit par les reglemens pour la cinquiesme annie  
du pensionnat, ~~de l'aller & de l'aller a Paris & de l'aller & de l'aller~~

~~de l'aller & de l'aller~~ pour l'aller finie a l'op de son retour a  
Paris pour l'y terminer en arrivant. Et de cette maniere  
l'att faire aux termes du Reglement. Cet ouvrage remis  
a la Classe de l'Academie de l'Institut de France

remis de l'Academie de l'Institut de France

aura droit a la somme de 300 £ de l'an dix que je  
supplie votre excellence d'ordonner en son nom ill' feroit  
avec les deux cent francs cette somme mal manie x et dont je lui tendrai Compt  
retourne sur l'an 14 cinq cent francs et dernier tiers des  
retourne sur les cinq ans du pensionnat accorde pour  
l'aller au frais du tableau cidessus cite



quef. <sup>to</sup> di 30 lug. 1806

L' Illmo Sig. Direttore Cav. Suvio, è pregato dallo scrivente  
che non può venire in persona a teo che è incomoda-  
to con la febbre perciò gli augura il Felice Agosto  
con tutte le felicità che desiderà. Si raccomanda  
all' Illmo Sig. Cavaliere se vuole consegnare alla presente mia  
conferma la solita sua gratitudine che gli farebbe  
molto bisogno, e persuaso del suo compatimento si  
dice suo Vmo Obbligo Amico, e Servitore Pietro Sir-  
letti Seg. del Cav. Suvio di Raff.